

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2026/39

REUNION DU 1^{ER} JUILLET 2026Etaient présents :

- Monsieur LEROY (Président),
- Mesdames DURU, GLACET (Vice-présidentes),
- Messieurs NORMAND, FRANGEL, JAGIELSKI, LANTENOIS, ROSSATO, (Vice-présidents),
- Messieurs BARREDA, BESSADI (SUPPLEANT DE MADAME DE BONI), BRANZ, CLAUDE, CORNET, ETIENNE, FONTAINE, FRANCOTTE, KOCIUBA, MAROT, POTRON, REBISZ, VILLA, WATHY,

Absents excusés :

- Messieurs CANOT, CHAOUCHI, COLOMINA-RUBIO, DEBAIFFE, GUENIOT, GRABOWECKI, LECLERE, PIATKOWSKI, POIRET, SAMYN,
- Madame DE BONI,

Pouvoirs :

Monsieur LECLERE a donné pouvoir à Monsieur ROSSATO,
Monsieur CANOT a donné pouvoir à Monsieur NORMAND,

Monsieur KOCIUBA est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de votants
32	22	24

Date de la convocation : 23 Juin 2026

Date d'affichage :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE VALODEA AU CNAS

Monsieur le Président expose que :

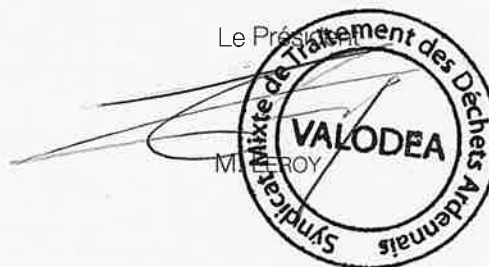
- Vu l'adhésion de VALODEA au Comité National d'Action Sociale,
- Vu les statuts du CNAS,
- Vu l'appel à candidature de Monsieur le Président
- Vu la candidature déclarée de Monsieur Miguel LEROY,

Monsieur Miguel LEROY est l'unique candidat déclaré :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical désigne Monsieur Miguel LEROY comme représentant de VALODEA au CNAS.

Résultat du vote : unanimité

Fait à Charleville-Mézières,
Le 1^{er} Juillet 2026



⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.